

ANTIDOTE hebdo

aujourd'hui
plus que jamais
il est urgent de
se Syndiquer !



Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 89 / 13 avril 2011

LES MAÎTRES DU RISQUE

(billet d'humeur d'une lectrice assidue)

Je consulte Ulysse 44 quand j'avise un article portant compte rendu du comité départemental de maîtrise des risques du 30 mars 2011. Le saviez vous ? Il existe une mission maîtrise des risques !

Chic, me dis-je, on va nous parler de l'amiante, je vais lire la suite.

Hélas, c'est le contrôle interne qu'on examine à la loupe : comptable, bancaire, des collectivités locales ou des agents eux-mêmes.

Car on les contrôle de près, les agents : contrôle déontologique (en clair examen de nos dossiers fiscaux), contrôle de traçabilité dans l'utilisation des applications (pourquoi j'ai regardé le patrimoine d'Untel déjà ?), contrôle d'application de la Charte Marianne (je l'ai respecté le délai de réponse ?), contrôle des habilitations Iliad et Médoc (et si je n'avais pas le droit de les utiliser !) et des contrôles divers et variés sur les travaux effectués, et là, tous les services sont concernés, en tout, 472 actions programmées et un séminaire.

Combien de salarié-es utilisé-es à nous contrôler, nous et notre travail ? Pendant que, dans le même temps :

- les suppressions d'emplois dans les services ne créent pas de risque pour la qualité du service public,
- le non remplacement des agents qui partent en retraite ne crée pas de risque identifié pour l'exercice des missions ; ne risque pas d'engendrer de stress au quotidien ; ni de peur de voir fermer ou regrouper les petites trésoreries.

Et soyez soulagé-es, lectrices et lecteurs d'Antidote, nous n'annonçons pas que des mauvaises nouvelles. La Loire Atlantique figure parmi les privilégiés : le projet de mouvement de mutation des agents C prévoit autant d'arrivées que de départs ; nous n'aurons à déplorer que les départs en retraite ; ailleurs il y a plus de départs que d'arrivées !

Mais reprenons sur les risques dont cette mission ne traite pas : les travaux en site occupés à Saint-Nazaire ; l'état des locaux de La Baule ; enlèvement de l'amiante dans les locaux qui en ont ; les risques psycho-sociaux ? Je fais du mauvais esprit, c'est le CHS qui s'en occupe, heureusement.

Mais ça m'a bien énervée, que le mot risque ne soit associé qu'à notre travail ou à notre bonne moralité. De là à penser que le risque ne provient que du facteur humain, et pas des décisions prises en haut lieu !



Le processus d'actualisation du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) vient d'être lancé à la DRFiP.

Il doit servir de base à la définition des actions de prévention à mettre en œuvre.

La CGT vous invite donc à y faire consigner toutes vos observations et demandes sans auto-censure.

SOUS LES DALLES, L'AMIANTE

Une partie du CTPD de la DRFiP du 12 avril a été consacrée à cette question, au travers de la situation du 4ème étage du bâtiment Graslin à Cambronne.

Nous ne savons toujours pas pourquoi il reste de l'amiante dans les revêtements de sol dans des locaux théoriquement désamiantés en 1997.

Toujours est-il que la direction prend la responsabilité de faire reprendre les travaux pour un retour prochain des collègues du service de la dépense déplacés à la Tour Bretagne.

Les organisations syndicales ont unanimement rappelé leur position de principe, valable pour tous les étages de Graslin et partout ailleurs : l'exigence d'un désamiantage total.

Une exigence particulièrement valable pour le bâtiment Audubon, où la direction a reconnu d'elle même la présence d'amiante.

On ne joue pas avec la santé des agents et des salariés des entreprises qui interviennent dans ces locaux.

Pour illustrer le bien fondé de ses craintes pour l'avenir, la CGT a dénoncé un fait récent : le 4 avril, une intervention a eu lieu dans le bâtiment, sans que l'entreprise ait été informée de la présence d'amiante, et le sol a été percé sans précaution particulière.

M. PINEAU nous a assuré qu'il avait donné une consigne d'interdiction de travaux !

On imagine la situation dans cinq, dix, quinze ans... quand la mémoire des lieux et des événements aura été perdue ou se sera pour le moins largement estompée.

UN CAFÉ...ET TROIS PAILLES

Lors de sa rencontre avec les organisations syndicales le mois dernier, BAROIN a ressorti la promesse éculée et perverse de SARKOZY de redistribuer la moitié des gains financiers générés par les suppressions d'emplois pour « reconnaître les efforts des agents ». Il a prévu de le faire au travers de trois mesures :

- le 8ème échelon de la catégorie C (cf Antidote hebdo n° 88),
- un plan de qualification 2012/2014 reconduisant celui en cours,
- et pour tous, un abondement du régime indemnitaire. On se souvient de la mise en place en 2008 d'une prime de fusion de 350 € brut par an intégrée à l'IMT. Cette aumône sera portée à 500 € brut ! Faut croire que pour le ministre, nos efforts ont été infimes pour qu'il nous octroie 41 centimes brut par mois, pas même de quoi se payer un petit noir au zinc tous les trois jours... Ça c'est de la reconnaissance !

Et pendant ce temps là, le point d'indice est bloqué, les prix du gaz, de l'électricité, du carburant, de nombre de produits alimentaires flambent.

Est-ce l'annonce par Total d'un bénéfice de 10 milliards gonflé par la spéculation (dont 5 iront dans les poches déjà bien remplies des actionnaires) qui l'a amené à cela ? Le même BAROIN vient d'évoquer pour le privé la création prochaine d'un mécanisme visant à lier le versement de dividendes à celui d'une prime exceptionnelle aux salariés d'au moins 1000 €.

La position de la CGT à ce sujet ne varie pas : c'est d'une augmentation générale des salaires dans le public et le privé dont ont besoin les salarié-es.

Ils et elles doivent être payé-es pour leur travail, et pas seulement quand il y a distribution de dividendes ou gains générés par des suppressions d'emplois.

Et de l'être décemment : le salaire minimum doit être porté à 1600 €.

PRESSIION SUR LES CONSERVATIONS

Les Conservations des hypothèques avaient (ont encore ?) la réputation de services « tranquilles » au sein de la DGFIP, un peu en marge du grand chambardement général.

Attention aux clichés : là aussi, l'heure est aux suppressions d'emplois, justifiées par les gains de productivité attendus de l'application Télé@ctes (dématérialisation des actes notariés), tout aussi largement anticipés et surévalués par la DG que dans les autres services.

Les délais de traitement s'allongent, et pour peu qu'une charge de travail exceptionnelle survienne, c'est l'asphyxie.

Un peu partout, les directions bricolent pour faire face. A Bordeaux, en plus de mobiliser les agents de l'échelon de renfort ou à la disposition du directeur, on affecte des collègues d'autres services dans la plus grande opacité. A Aix, c'est le recours à des étudiants en master...